

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Faits saillants de nature financière						
Ventes de pétrole et de LGN	43 210	135 548	(68) %	185 640	357 536	(48) %
Ventes de gaz naturel	2 569	8 161	(69) %	11 360	21 888	(48) %
Total des produits tirés des ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	45 779	143 709	(68) %	197 000	379 424	(48) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹	17 009	71 298	(76) %	103 571	190 593	(46) %
De base par action (\$)	0,08	0,33	(76) %	0,47	0,98	(52) %
Dilués par action (\$)	0,08	0,32	(75) %	0,47	0,98	(52) %
Bénéfice net (perte nette)	(34 820)	34 655	n.s. ⁴	(149 294)	76 004	n.s.
De base par action (\$)	(0,16)	0,16	n.s.	(0,68)	0,39	n.s.
Dilué(e) par action (\$)	(0,16)	0,16	n.s.	(0,68)	0,39	n.s.
Dépenses d'investissement – biens pétroliers et gaziers ²	17 653	32 473	(46) %	58 422	109 799	(47) %
Dépenses d'investissement – acquisitions et sorties de biens ²	(3 735)	(52 473)	n.s.	(464 685)	529 350	n.s.
Total des dépenses d'investissement ²	13 918	(20 000)	n.s.	(406 263)	639 149	n.s.
Dette nette à la clôture de la période ³	143 200	503 004	(72) %	143 200	503 004	(72) %
Faits saillants de l'exploitation						
Production						
Pétrole et LGN (b/j)	11 234	17 180	(35) %	14 402	14 723	(2) %
Gaz naturel (kpi ³ /j)	13 731	18 879	(27) %	16 955	15 269	11 %
Total (bep/j) (6:1)	13 523	20 327	(33) %	17 228	17 268	— %
Prix moyen réalisé (excluant les couvertures)						
Pétrole et LGN (\$/b)	41,81	85,76	(51) %	47,22	88,95	(47) %
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,03	4,70	(57) %	2,45	5,25	(53) %
Rentrées nettes (\$/bep)						
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	36,80	76,85	(52) %	41,89	80,49	(48) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les contrats sur marchandises	1,70	(2,47)	n.s.	8,20	(4,18)	n.s.
Redevances	(6,47)	(13,61)	(52) %	(6,46)	(14,00)	(54) %
Charges d'exploitation	(13,35)	(16,02)	(17) %	(15,71)	(15,44)	2 %
Frais de transport	(1,90)	(1,82)	4 %	(1,55)	(1,82)	(15) %
Rentrées nettes d'exploitation	16,78	42,93	(61) %	26,37	45,05	(41) %
Charges générales et administratives	(1,76)	(1,99)	(12) %	(1,87)	(2,06)	(9) %
Charges d'intérêts	(1,35)	(2,81)	(52) %	(2,47)	(2,48)	— %
Rentrées nettes du siège social	13,67	38,13	(64) %	22,03	40,51	(46) %
Actions ordinaires en circulation à la clôture de la période						
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	220 851	217 713	1 %	220 851	217 713	1 %
Effet dilutif des options sur actions	221 259	217 689	2 %	220 540	193 739	14 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	—	1 718	n.s.	—	1 279	n.s.
	221 259	219 407	1 %	220 540	195 018	13 %

1 La direction utilise les fonds provenant des activités d'exploitation (flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les dépenses de démantèlement, les coûts de transaction et la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie) pour analyser sa performance opérationnelle et son niveau d'endettement. Les fonds provenant des activités d'exploitation ne constituent pas une mesure normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

2 Se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement ».

3 La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, et déduction faite toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations courantes.

4 La société considère ce changement de calcul comme étant non significatif (« n.s. »).

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion de Surge Energy Inc. (« Surge » ou la « société ») analyse la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation consolidés de la société, y compris ceux de ses filiales et des accords de partenariat auxquels elle est partie, pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2015 et 2014. Pour une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société, ce rapport de gestion doit être lu parallèlement aux autres documents de la société déposés sur SEDAR, notamment ses états financiers historiques, ses rapports de gestion et sa notice annuelle. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers intermédiaires de Surge ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Surge est une société de prospection et de production en position d'offrir aux actionnaires une durabilité à long terme intéressante en exploitant les actifs de la société d'une manière rigoureuse sur le plan financier et en faisant l'acquisition de biens pétroliers et gaziers à longue durée de vie supplémentaires de nature similaire. Les actifs de Surge sont composés principalement de biens exploités et axés sur le pétrole caractérisés par de larges réservoirs de pétrole en place à l'origine (« PPO ») dont les facteurs de récupération sont peu élevés et d'un important portefeuille de plus de 700 emplacements bruts pour des travaux d'aménagement de forage à risque peu élevé et de nombreux projets d'injection d'eau de haute qualité. Surge continuera de repérer et de rechercher activement des possibilités d'acquisitions stratégiques dotées de caractéristiques synergiques comme des actifs de production à long terme existants ou des occasions à potentiel élevé et à faible risque.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Les termes « fonds provenant des activités d'exploitation », « fonds provenant des activités d'exploitation par action » et « rentrées nettes » utilisés dans le présent rapport de gestion ne sont pas des mesures reconnues par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Cependant, la direction est d'avis que, en plus du bénéfice net, les fonds provenant des activités d'exploitation et les rentrées nettes constituent des mesures complémentaires utiles, puisqu'ils donnent une indication des résultats générés par les principales activités de la société avant la prise en compte des activités de financement et de l'impôt et des taxes à payer. Les investisseurs doivent toutefois garder à l'esprit que ces mesures ne peuvent remplacer le bénéfice net, déterminé conformément aux IFRS, comme mesure de la performance de Surge.

Il se pourrait que la méthode de calcul des fonds provenant des activités d'exploitation de Surge soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés. Par conséquent, les fonds provenant des activités d'exploitation, tel que la société les calcule, pourraient ne pas être comparables à ceux présentés par d'autres sociétés. Surge calcule les fonds provenant des activités d'exploitation en déterminant le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les dépenses de démantèlement, les coûts de transaction et la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie.

Fonds provenant des activités d'exploitation

(en milliers de dollars)	T3 2015	T2 2015	T1 2015	T4 2014	T3 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 512 \$	26 760 \$	53 823 \$	36 099 \$	72 888 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	5 015	(178)	(5 228)	18 099	(5 510)
Dépenses de démantèlement	712	382	2 171	183	1 971
Coûts de transaction	265	7 468	306	289	454
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	1 505	1 058	—	—	1 495
Fonds provenant des activités d'exploitation	17 009 \$	35 490 \$	51 072 \$	54 670 \$	71 298 \$

Les fonds provenant des activités d'exploitation par action sont calculés en fonction du même nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action. Les rentrées nettes d'exploitation et les rentrées nettes du siège social sont également présentées. Les rentrées nettes d'exploitation correspondent aux produits de Surge, aux profits ou pertes réalisés sur les contrats financiers, moins les redevances, les charges d'exploitation et les frais de transport. Les rentrées nettes du siège social correspondent aux rentrées nettes d'exploitation de Surge, moins les charges générales et administratives et les charges d'intérêts, et elles représentent le montant des fonds générés par les activités de production. Les rentrées nettes d'exploitation et les rentrées nettes du siège social sont présentées en dollars par baril d'équivalent pétrole (« bep »). Ce rapprochement est présenté dans le rapport de gestion. La contrepartie fondée sur des actions comprise dans le capital d'acquisition a été calculée au moyen du prix des actions à la date de l'annonce.

Il incombe à la direction de Surge d'assurer l'intégrité de l'information présentée dans le présent rapport de gestion ainsi que la cohérence entre ce rapport de gestion et les états financiers. Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des estimations qui sont nécessaires à la détermination de la valeur future de certains actifs et passifs. La direction est d'avis que ces estimations reposent sur des jugements prudents et qu'elles ont été adéquatement formulées. Les états financiers ont été dressés au moyen de méthodes et de procédures établies par la direction et donnent une image fidèle de la situation financière de Surge ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses fonds provenant des activités d'exploitation.

La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, à l'exclusion toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations courantes.

Le conseil d'administration et le comité d'audit de Surge ont examiné et approuvé les états financiers et le rapport de gestion. Le présent rapport de gestion a été établi en date du 9 novembre 2015.

ACTIVITÉS

Forage

	Forage		Taux de réussite (en %) net	Participation directe (en %)
	Puits bruts	Puits nets		
T1 2015	7,0	4,6	100 %	66 %
T2 2015	1,0	1,0	100 %	100 %
T3 2015	5,0	5,0	100 %	100 %
Total	13,0	10,6	100 %	82 %

Surge a obtenu un taux de réussite de 100 % au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, forant 5 puits bruts (5,0 puits nets), soit un puits à Valhalla et quatre puits à Shaunavon.

Production

	T3 2015	T2 2015	T1 2015	T4 2014	T3 2014
Pétrole et LGN (b/j)	11 234	14 865	17 171	17 223	17 180
Gaz naturel (kpi ³ /j)	13 731	16 724	20 484	19 349	18 879
Total (bep/j) (6:1)	13 523	17 652	20 585	20 448	20 327
Pétrole et LGN (en %)	83 %	84 %	83 %	84 %	85 %

Au cours du troisième trimestre de 2015, la production moyenne de Surge s'est établie à 13 523 bep par jour (pétrole et LGN à 83 %), ce qui représente une baisse de 33 % par rapport à la production moyenne de 20 327 bep par jour (pétrole et LGN à 85 %) au cours du trimestre correspondant de 2014 et une baisse de 23 % par rapport à la production moyenne de 17 652 bep par jour (pétrole et LGN à 84 %) au cours du deuxième trimestre de 2015.

La diminution des volumes de production par rapport à la période correspondante de 2014 est principalement attribuable à la sortie d'actifs de Surge dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba le 15 juin 2015, lesquels produisaient un volume d'environ 4 750 bep par jour, en plus d'une réduction de la production de plus de 1 600 bep par jour dans le secteur opérationnel de Valhalla attribuable à deux interruptions de pipelines de production en aval au cours du troisième trimestre de 2015.

La diminution des volumes de production par rapport au deuxième trimestre de 2015 est principalement attribuable à la sortie d'actifs de Surge dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba le 15 juin 2015, lesquels produisaient un volume d'environ 4 750 bep par jour (ou 4 000 bep par jour au troisième trimestre de 2015). De plus, Surge a connu une réduction de sa production de plus de 1 600 bep par jour dans le secteur opérationnel de Valhalla au cours du troisième trimestre de 2015 attribuable à deux interruptions de pipelines de production en aval. Cette situation représente une baisse additionnelle des volumes de production d'environ 500 bep par jour par rapport à la réduction de la production d'environ 1 100 bep par jour au deuxième trimestre de 2015.

PRODUITS TIRÉS DU PÉTROLE, DU GAZ NATUREL, DES LGN ET DES CONTRATS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS

Pour le troisième trimestre de 2015, 94 % des produits de Surge provenaient de la production de pétrole et de liquides de gaz naturel et 6 %, de la production de gaz naturel.

Une baisse de 33 % de la production et de 52 % des produits par bep, a donné lieu à des produits de 45,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, en recul de 68 % par rapport aux produits de 143,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2014.

Au 30 septembre 2015, Surge était partie à certains contrats financiers. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, la société a comptabilisé un profit latent de 2,9 millions de dollars et un profit réalisé de 2,1 millions de dollars sur ses contrats financiers. À titre de comparaison, elle avait comptabilisé, pour le trimestre clos le 30 septembre 2014, un profit latent de 18,9 millions de dollars et une perte réalisée de 4,6 millions de dollars sur ses contrats financiers.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, 94 % des produits de Surge provenaient de la production de pétrole et de liquides de gaz naturel et 6 %, de la production de gaz naturel.

Une baisse de 48 % des produits par bep, a donné lieu à des produits de 197,0 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2015, en recul de 48 % par rapport aux produits de 379,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2014.

Pour les neuf premiers mois de 2015, Surge a comptabilisé une perte latente de 41,2 millions de dollars et un profit réalisé de 38,6 millions de dollars sur ses contrats financiers en raison principalement d'une monétisation des swaps sur pétrole brut de 2015 de la société pour un produit de 36,1 millions de dollars au premier trimestre de 2015. À titre de comparaison, pour la période correspondante de 2014, elle avait comptabilisé un profit latent de 8,0 millions de dollars et une perte réalisée de 19,7 millions de dollars sur ses contrats financiers.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Instruments financiers » du présent rapport de gestion et aux états financiers pour obtenir plus de précisions sur les contrats sur marchandises.

PRIX

Au troisième trimestre de 2015, la société a comptabilisé des produits s'établissant en moyenne à 36,80 \$ par bep, avant la prise en compte des profits réalisés sur les contrats financiers, ce qui représente une baisse de 52 % par rapport aux produits de 76,85 \$ par bep comptabilisés pour la même période de 2014, attribuable surtout à la baisse des prix des marchandises.

Au troisième trimestre de 2015, la société a obtenu en moyenne 41,81 \$ le baril pour son pétrole et ses liquides de gaz naturel, ce qui représente une baisse de 51 % par rapport au prix moyen de 85,76 \$ le baril qu'elle avait obtenu pour la même période de 2014. À titre de comparaison, le prix moyen du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton s'est établi à 60,82 \$ le baril au cours du trimestre à l'étude, soit 37 % de moins que le prix moyen de 96,98 \$ le baril affiché pour la même période de 2014.

Au troisième trimestre de 2015, la société a obtenu en moyenne 2,03 \$ le kpi³ pour son gaz naturel, ce qui représente une baisse de 57 % par rapport au prix moyen de 4,70 \$ le kpi³ qu'elle avait obtenu pour la période correspondante de 2014. À titre de comparaison, le prix de référence moyen de l'indice quotidien AECO s'est établi à 2,90 \$ le kpi³ pour ce même trimestre, ce qui représente un recul de 27 % par rapport au prix moyen de 3,98 \$ le kpi³ affiché pour la période correspondante de 2014. Le prix du gaz réalisé par Surge est légèrement supérieur au prix de référence en raison du contenu thermique élevé du gaz produit par la société. Toutefois, au troisième trimestre de 2015, la société a été aux prises avec des restrictions visant les pipelines de son secteur opérationnel de Valhalla, ce qui a donné lieu à une production moins élevée de gaz à valeur supérieure par rapport aux périodes antérieures.

Les profits réalisés pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 sur les contrats financiers ont entraîné une hausse de 1,70 \$ des produits moyens par bep. En comparaison, pour la période correspondante de 2014, des pertes réalisées sur les contrats financiers ont donné lieu à une baisse de 2,47 \$ des produits moyens par bep.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, la société a comptabilisé des produits s'établissant en moyenne à 41,89 \$ par bep, avant la prise en compte des profits réalisés sur les contrats financiers, ce qui représente une baisse de 48 % par rapport aux produits de 80,49 \$ par bep comptabilisés pour la même période de 2014, attribuable surtout à la baisse des prix des marchandises.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, la société a obtenu en moyenne 47,22 \$ le baril pour son pétrole et ses liquides de gaz naturel, ce qui représente une baisse de 47 % par rapport au prix moyen de 88,95 \$ le baril qu'elle avait obtenu pour la même période de 2014. À titre de comparaison, le prix moyen du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton s'est établi à 58,52 \$ le baril au cours de la période de neuf mois à l'étude, soit 43 % de moins que le prix moyen de 102,62 \$ le baril affiché pour la même période de 2014.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, la société a obtenu en moyenne 2,45 \$ le kpi³ pour son gaz naturel, ce qui représente une baisse de 53 % par rapport au prix moyen de 5,25 \$ le kpi³ qu'elle avait obtenu pour la période correspondante de 2014. À titre de comparaison, le prix de référence moyen de l'indice quotidien AECO s'est établi à 2,76 \$ le kpi³ pour cette même période de neuf mois, ce qui représente une chute de 47 % par rapport au prix moyen de 5,20 \$ le kpi³ affiché pour la période correspondante de 2014.

Les profits réalisés pour les neuf premiers mois de 2015 sur les contrats financiers ont entraîné une hausse de 8,20 \$ des produits moyens par bep en raison principalement d'une monétisation des swaps sur pétrole brut en février 2015 pour un produit de 36,1 millions de dollars. En comparaison, pour la période correspondante de 2014, des pertes réalisées sur les contrats financiers ont donné lieu à une baisse de 4,18 \$ des produits moyens par bep.

Produits et prix réalisés

(en milliers de dollars, sauf les montants par unité de volume)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Pétrole et LGN	43 210	135 548	(68) %	185 640	357 536	(48) %
Gaz naturel	2 569	8 161	(69) %	11 360	21 888	(48) %
Total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN	45 779	143 709	(68) %	197 000	379 424	(48) %
Pétrole et LGN (\$/b)	41,81	85,76	(51) %	47,22	88,95	(47) %
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,03	4,70	(57) %	2,45	5,25	(53) %
Total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN (\$/bep)	36,80	76,85	(52) %	41,89	80,49	(48) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les contrats sur marchandises (\$/bep)	1,70	(2,47)	n.s.	8,20	(4,18)	n.s.
Total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN, compte tenu des contrats sur marchandises (\$/bep)	38,50	74,38	(48) %	50,09	76,31	(34) %
Prix de référence						
Pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton (\$/b)	60,82	96,98	(37) %	58,52	102,62	(43) %
Indice quotidien AECO (\$/kpi ³)	2,90	3,98	(27) %	2,76	5,20	(47) %

Prix de référence

	T3 2015	T2 2015	T1 2015	T4 2014	T3 2014
(\$/b)					
Prix de référence – WTI (en dollars US)	46,43	57,94	48,63	73,15	97,19
Prix de référence – WTI (en dollars CA)	60,82	71,27	60,30	83,39	105,91
Écart entre le prix WTI réalisé et le prix de référence du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton (en dollars CA)	(4,66)	(3,65)	(8,51)	(7,84)	(8,93)
Écart (en %)	(8) %	(5) %	(14) %	(9) %	(8) %
Prix de référence – Pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton (en dollars CA)	56,16	67,62	51,79	75,55	96,98
Écart entre le prix réalisé par Surge et le prix de référence du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton (en dollars CA)	(14,35)	(10,33)	(9,77)	(12,80)	(11,22)
Écart (en %)	(26) %	(15) %	(19) %	(17) %	(12) %
Prix réalisés par Surge (en dollars CA)	41,81	57,29	42,02	62,75	85,76
(\$ CA/kpi ³)					
Prix de référence – Indice quotidien AECO	2,90	2,66	2,74	3,60	3,98
Prix réalisés par Surge	2,03	2,22	2,94	3,84	4,70
Écart	(0,87)	(0,44)	0,20	0,24	0,72
Écart (en %)	(30) %	(17) %	7 %	7 %	18 %

REDEVANCES

Pour le troisième trimestre de 2015, Surge a comptabilisé une charge de redevances de 8,0 millions de dollars, soit 18 % des produits, contre 25,5 millions de dollars, soit 18 % des produits, pour la même période de 2014.

Pour les neuf premiers mois de 2015, Surge a comptabilisé une charge de redevances de 30,4 millions de dollars, soit 15 % des produits, contre 66,0 millions de dollars, soit 17 % des produits, pour la même période de 2014.

Comme les redevances sont fonction du prix des marchandises et des niveaux de production, les taux de redevances des sociétés fluctueront selon le prix des marchandises, les taux de production par puits, l'épuisement des puits existants et le rendement et l'emplacement des nouveaux puits forés. La diminution des redevances exprimée en pourcentage des produits pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 est principalement attribuable à l'importante baisse des prix des marchandises par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

Redevances

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Redevances	8 045	25 458	(68) %	30 402	65 980	(54) %
% des produits	18 %	18 %	— %	15 %	17 %	(12) %
\$/bep	6,47	13,61	(52) %	6,46	14,00	(54) %

CHARGES D'EXPLOITATION

Au troisième trimestre de 2015, les charges d'exploitation par bep ont diminué respectivement de 17 % et de 12 %, s'établissant à 13,35 \$ par bep, comparativement à 16,02 \$ par bep pour la période correspondante de 2014 et à 15,13 \$ par bep pour le deuxième trimestre de 2015. Les charges d'exploitation par bep au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015 comprennent un ajustement sur 13 mois favorable de 1,1 million de dollars ou de 0,90 \$ par bep. Compte non tenu de cet ajustement, les charges d'exploitation par bep pour le troisième trimestre de 2015 auraient été de 8 % inférieur à celles de la période correspondante de 2014 et de 3 % inférieur à celles du deuxième trimestre de 2015, à 14,25 \$ par bep. La baisse des charges d'exploitation, compte non tenu de l'ajustement sur 13 mois s'explique principalement par les efforts de Surge en vue d'investir et d'accroître la production dans les secteurs opérationnels à faibles coûts tout au long de 2015. De plus, la société continue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle grâce au chevauchement des actifs récemment acquis au sein des principales zones existantes de Surge.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, les charges d'exploitation par bep ont augmenté de 2 %, s'établissant à 15,71 \$ par bep, comparativement à 15,44 \$ par bep pour la période correspondante de 2014. La hausse des charges d'exploitation par bep au cours des neuf premiers mois de 2015 est principalement attribuable à un ajustement sur 13 mois défavorable de 1,1 million de dollars ou de 0,23 \$ par bep au cours des neuf premiers mois de 2015. Compte non tenu de cet ajustement, les charges d'exploitation par bep pour les neuf premiers mois de 2015 se seraient élevées à 15,48 \$, soit un montant similaire à celui de la période correspondante de 2014.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Charges d'exploitation	16 610	29 950	(45)%	73 866	72 803	1 %
\$/bep	13,35	16,02	(17)%	15,71	15,44	2 %

FRAIS DE TRANSPORT

Au troisième trimestre de 2015, les frais de transport par bep se sont chiffrés à 1,90 \$, en hausse de 4 % par rapport à ceux de 1,82 \$ par bep engagés à la période correspondante de 2014.

La hausse des frais de transport au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015 s'explique d'abord et avant tout par des coûts supplémentaires de 0,43 \$ par bep liés à l'utilisation d'une installation de traitement de recharge afin de minimiser la réduction de la production dans le secteur opérationnel de Valhalla. Compte non tenu de la charge supplémentaire attribuable à la réduction de la production, les frais de transport pour le troisième trimestre de 2015 ont été de 1,47 \$ par bep, ce qui représente une baisse de 19 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et une stabilité par rapport aux frais de transport établis à 1,45 \$ par bep pour le deuxième trimestre de 2015. Surge anticipe que les frais de transport reviendront à leurs niveaux historiques pour 2016.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, les frais de transport par bep se sont chiffrés à 1,55 \$, en baisse de 15 % par rapport à ceux de 1,82 \$ par bep engagés à la période correspondante de 2014.

La baisse des frais de transport pour les neuf premiers mois de 2015 est le fait surtout des volumes de production acquis au cours des 12 derniers mois qui ont été transportés depuis des zones qui sont raccordées à un pipeline à faibles coûts, notamment la zone du sud-est de la Saskatchewan acquise auprès de Longview le 5 juin 2014, ce qui a permis des économies de coûts additionnelles par bep puisque Surge a tiré profit des pipelines supplémentaires destinés au transport de la production antérieure à l'acquisition. La baisse additionnelle des frais de transport pour les neuf premiers mois de 2015 est attribuable à l'augmentation des projets d'injection d'eau amorcés par Surge, procédé qui permet de réinjecter l'eau produite sur place plutôt que de la transporter et de l'éliminer à titre d'émulsions humides. Au cours des neuf premiers mois de 2015, Surge a récupéré 1 000 barils d'eau par jour supplémentaires aux fins de réinjection dans ses secteurs opérationnels principaux ce qui a donné lieu à des économies par rapport aux périodes précédentes.

Frais de transport

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Frais de transport	2 361	3 409	(31)%	7 306	8 563	(15)%
\$/bep	1,90	1,82	4 %	1,55	1,82	(15)%

CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

Le montant net des charges générales et administratives par bep comptabilisé pour le troisième trimestre de 2015 s'est établi à 1,76 \$ par bep, en baisse de 12 % par rapport à celui de 1,99 \$ par bep comptabilisé pour la période correspondante de 2014. Les charges générales et administratives du troisième trimestre de 2015, déduction faite des recouvrements et des montants inscrits à l'actif totalisant 1,1 million de dollars, se sont établies à 2,2 millions de dollars, contre 3,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2014, déduction faite des recouvrements et des montants inscrits à l'actif totalisant 1,7 million de dollars.

Le montant net des charges générales et administratives par bep comptabilisé pour les neuf premiers mois de 2015 s'est établi à 1,87 \$ par bep, en baisse de 9 % par rapport à celui de 2,06 \$ par bep comptabilisé pour la période correspondante de 2014. Les charges générales et administratives des neuf premiers mois de 2015, déduction faite des recouvrements et des montants inscrits à l'actif totalisant 4,7 millions de dollars, se sont établies à 8,8 millions de dollars, contre 9,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2014, déduction faite des recouvrements et des montants inscrits à l'actif totalisant 4,6 millions de dollars.

Surge a mis en place au quatrième trimestre de 2013 des mesures visant la réduction des charges générales et administratives dans l'ensemble de la société dont les résultats ont été réalisés tout au long de 2014 et au cours des neuf premiers mois de 2015.

Charges générales et administratives

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Charges générales et administratives	3 326	5 398	(38) %	13 540	14 281	(5) %
Recouvrements et montants inscrits à l'actif	(1 135)	(1 685)	(33) %	(4 747)	(4 593)	3 %
Charges générales et administratives, montant net	2 191	3 713	(41) %	8 793	9 688	(9) %
Charges générales et administratives, montant net, en \$/bep	1,76	1,99	(12) %	1,87	2,06	(9) %

COÛTS DE TRANSACTION

Au cours des neuf premiers mois de 2015, la société a engagé des coûts de transaction de 8,0 millions de dollars, ou 1,71 \$ par bep, lesquels se rapportent principalement aux sorties de ses biens pétroliers et gaziers dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba. En comparaison, ces coûts se sont élevés à 7,0 millions de dollars ou 1,50 \$ par bep pour la période correspondante de 2014, notamment en raison de l'acquisition de Longview.

Coûts de transaction

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Coûts de transaction	265	454	(42) %	8 039	7 048	14 %
\$/bep	0,21	0,24	(13) %	1,71	1,50	14 %

CHARGES FINANCIÈRES

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, Surge a engagé des charges d'intérêts de 1,7 million de dollars, ou de 1,35 \$ par bep, contre 5,3 millions de dollars, ou 2,81 \$ par bep, pour la période correspondante de 2014.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, Surge a engagé des charges d'intérêts de 11,6 millions de dollars, ou de 2,47 \$ par bep, contre 11,7 millions de dollars, ou 2,48 \$ par bep, pour la période correspondante de 2014.

La diminution des charges d'intérêts pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 s'explique principalement par la baisse de l'encours de la dette par rapport à celui des périodes correspondantes de 2014 en raison de la clôture favorable de la vente d'actifs dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba pour un produit de 430 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2015. Le produit de cette vente a servi à réduire la dette bancaire.

La désactualisation représente la variation du passif lié au démantèlement qui est attribuable au passage du temps ainsi qu'à un contrat de transport ferme. La charge de désactualisation par bep a diminué pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 par rapport à celle enregistrée aux périodes correspondantes de 2014, en raison principalement d'une variation du taux d'actualisation. Le passif sous-jacent peut augmenter au cours d'une période selon les nouvelles obligations contractées en raison du forage de puits, de la construction d'installations, de l'acquisition d'activités ou de l'ajustement des estimations futures relatives aux calendriers ou à des montants. Ces obligations futures peuvent être réduites en cas d'abandon d'activités.

Charges financières

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Charges d'intérêts	1 678	5 260	(68) %	11 640	11 703	(1) %
\$/bep	1,35	2,81	(52) %	2,47	2,48	— %
Charge de désactualisation	934	1 448	(35) %	3 195	3 918	(18) %
\$/bep	0,75	0,78	(4) %	0,68	0,83	(18) %
Charges financières	2 612	6 708	(61) %	14 835	15 621	(5) %
\$/bep	2,10	3,59	(42) %	3,15	3,31	(5) %

RENTRÉES NETTES

Pour le troisième trimestre de 2015, les rentrées nettes d'exploitation de Surge se sont établies à 16,78 \$ par bep, un recul de 61 % par rapport aux rentrées nettes d'exploitation de 42,93 \$ par bep inscrites pour la période correspondante de 2014. La baisse des rentrées nettes d'exploitation s'explique par une diminution de 52 % des produits par bep attribuable aux prix du pétrole beaucoup moins élevés au cours de la période et une augmentation de 4 % des frais de transport par bep, atténuées par des réductions de 52 % des redevances par bep et de 17 % des charges d'exploitation par bep, de même que par un profit réalisé sur les contrats sur marchandises de 1,70 \$ par bep, par rapport à une perte réalisée sur les contrats sur marchandises de 2,47 \$ par bep pour la période correspondante de 2014. La diminution des rentrées nettes du siège social résulte quant à elle d'une augmentation de 52 % des charges d'intérêts par bep comparativement à celles de la même période de 2014, en partie contrebalancée par une diminution de 12 % des charges générales et administratives par bep.

Pour les neuf premiers mois de 2015, les rentrées nettes d'exploitation de Surge se sont établies à 26,37 \$ par bep, un recul de 41 % par rapport aux rentrées nettes d'exploitation de 45,05 \$ par bep inscrites pour la période correspondante de 2014. La baisse des rentrées nettes d'exploitation s'explique par une diminution de 48 % des produits par bep attribuable aux prix du pétrole beaucoup moins élevés au cours de la période et une augmentation de 2 % charges d'exploitation par bep, neutralisées en partie par des réductions de 54 % des redevances par bep et de 15 % des frais de transport par bep, de même que par un profit réalisé sur les contrats sur marchandises de 8,20 \$ par bep, par rapport à une perte réalisée sur les contrats sur marchandises de 4,18 \$ par bep pour la période correspondante de 2014. La diminution des rentrées nettes du siège social résulte quant à elle d'une diminution de 9 % des charges générales et administratives par bep.

Rentrées nettes

(\$/bep, sauf la production)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Production moyenne (bep/j)	13 523	20 327	(33) %	17 228	17 268	— %
Produits	36,80	76,85	(52) %	41,89	80,49	(48) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les contrats sur marchandises	1,70	(2,47)	n.s.	8,20	(4,18)	n.s.
Redevances	(6,47)	(13,61)	(52) %	(6,46)	(14,00)	(54) %
Charges d'exploitation	(13,35)	(16,02)	(17) %	(15,71)	(15,44)	2 %
Frais de transport	(1,90)	(1,82)	4 %	(1,55)	(1,82)	(15) %
Rentrées nettes d'exploitation	16,78	42,93	(61) %	26,37	45,05	(41) %
Charges générales et administratives	(1,76)	(1,99)	(12) %	(1,87)	(2,06)	(9) %
Charges d'intérêts	(1,35)	(2,81)	(52) %	(2,47)	(2,48)	— %
Rentrées nettes du siège social	13,67	38,13	(64) %	22,03	40,51	(46) %

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les fonds provenant des activités d'exploitation, en baisse de 76 %, se sont établis à 17,0 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, contre 71,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2014. Par action, les fonds provenant des activités d'exploitation ont diminué de 76 % pour s'établir à 0,08 \$ par action (montant de base) par rapport à 0,33 \$ par action (montant de base) pour la même période de l'exercice précédent.

Les fonds provenant des activités d'exploitation, en baisse de 46 %, se sont établis à 103,6 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2015, contre 190,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2014. Par action, les fonds provenant des activités d'exploitation ont diminué de 52 % pour s'établir à 0,47 \$ par action (montant de base) par rapport à 0,98 \$ par action (montant de base) pour la même période de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diffèrent des fonds provenant des activités d'exploitation surtout du fait qu'ils tiennent compte de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint respectivement 9,5 millions de dollars et 90,1 millions de dollars, comparativement à 72,9 millions de dollars et 171,4 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2014.

Le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tient compte de baisses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 5,0 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2015 et de 0,4 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015.

Fonds provenant des activités d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action et par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Fonds provenant des activités d'exploitation	17 009	71 298	(76) %	103 571	190 593	(46) %
Par action – de base (en \$)	0,08	0,33	(76) %	0,47	0,98	(52) %
Par action – dilués (en \$)	0,08	0,32	(75) %	0,47	0,98	(52) %
\$/bep	13,67	38,13	(64) %	22,03	40,51	(46) %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 512	72 888	(87) %	90 095	171 381	(47) %

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Pour le troisième trimestre de 2015, Surge a comptabilisé un montant net de 0,7 million de dollars au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions, contre un montant net de 2,2 millions de dollars pour la même période en 2014. Pour les neuf premiers mois de 2015, Surge a comptabilisé un montant net de 4,0 millions de dollars au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions, contre un montant net de 7,3 millions de dollars pour la même période en 2014. La rémunération fondée sur des actions comptabilisée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 est principalement attribuable aux droits à l'appréciation d'actions, aux attributions d'actions soumises à des restrictions et aux attributions d'actions en fonction de la performance.

Sous réserve des modalités du régime, chaque attribution d'actions soumises à des restrictions confère à son porteur une valeur généralement, mais pas toujours, attribuée ainsi : le tiers des droits relatifs à ces attributions devient acquis aux premier, deuxième et troisième anniversaires à compter de la date d'attribution. Chaque attribution d'actions en fonction de la performance confère à son porteur une valeur attribuée généralement payée au troisième anniversaire de la date d'attribution. Aux fins du calcul de la rémunération fondée sur des actions, la juste valeur de chaque attribution est déterminée à la date d'attribution au moyen du cours de clôture des actions ordinaires. Un taux de renonciation estimé de 15 % a été utilisé afin d'évaluer toutes les attributions accordées pour la période close le 30 septembre 2015. La juste valeur moyenne pondérée des attributions accordées pour la période close le 30 septembre 2015 s'est établie à 2,47 \$ par attribution d'actions en fonction de la performance et par attribution d'actions soumises à des restrictions. Dans le cas des attributions d'actions en fonction de la performance, la valeur attribuée est ajustée en fonction d'un multiplicateur qui varie de 0,0 à 2,0 et qui dépend de la performance de la société par rapport aux mesures de la performance de la société définies à l'avance pour une période donnée.

Le nombre d'attributions d'actions soumises à des restrictions et d'attributions d'actions en fonction de la performance en circulation se présente comme suit :

	Nombre d'attributions d'actions soumises à des restrictions	Nombre d'attributions d'actions en fonction de la performance
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 921 355	1 707 974
Attribution	1 661 077	1 719 837
Réinvestissement ¹⁾	169 029	152 476
Exercice	(477 647)	(51 579)
Renonciation	(164 703)	(268 960)
Solde au 30 septembre 2015	3 109 111	3 259 748

¹⁾ Selon les modalités du régime, les dividendes en trésorerie versés par la société sont réaffectés à l'achat d'attributions supplémentaires.

Rémunération fondée sur des actions

(en milliers de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Rémunération fondée sur des actions	3 161	2 970	6 %	9 658	9 082	6 %
Rémunération fondée sur des actions inscrite à l'actif	(2 511)	(795)	n.s.	(5 631)	(1 764)	n.s.
Rémunération fondée sur des actions, montant net	650	2 175	(70) %	4 027	7 318	(45) %
Rémunération fondée sur des actions, montant net, en \$/bep	0,52	1,16	(55) %	0,86	1,55	(45) %

ÉPUISEMENT ET AMORTISSEMENT

L'épuisement et l'amortissement sont calculés en fonction des dépenses d'investissement, des taux de production et des réserves prouvées et probables. Les coûts liés aux valeurs de récupération, qui totalisent 117,2 millions de dollars, sont déduits du calcul de l'épuisement et de l'amortissement de la société. Un montant de 479,2 millions de dollars représentant des frais de mise en valeur futurs des réserves prouvées et probables a été inclus dans le calcul de l'épuisement.

Pour le troisième trimestre de 2015, Surge a comptabilisé une charge de 24,2 millions de dollars, soit 19,46 \$ par bep, au titre de l'épuisement et de l'amortissement, comparativement à une charge de 44,6 millions de dollars, ou de 23,84 \$ par bep, pour la période correspondante de 2014.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, Surge a comptabilisé une charge de 99,6 millions de dollars, soit 21,17 \$ par bep, au titre de l'épuisement et de l'amortissement, comparativement à une charge de 116,1 millions de dollars, ou de 24,63 \$ par bep, pour la période correspondante de 2014.

La baisse du total de la charge au titre de l'épuisement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 est principalement attribuable à une sortie d'actifs de Surge dans le sud-est de la Saskatchewan qui a été réalisée vers la fin du deuxième trimestre de 2015.

Le calcul de l'épuisement et de l'amortissement est fondé sur un volume de production quotidien de 13 523 bep par jour pour le troisième trimestre de 2015.

Charge d'épuisement et d'amortissement

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Charge d'épuisement et d'amortissement	24 207 \$	44 573 \$	(46) %	99 553 \$	116 077 \$	(14) %
\$/bep	19,46	23,84	(18) %	21,17	24,63	(14) %

DÉPRÉCIATION

Au 31 mars 2015, en raison du recul des prix à terme des marchandises, la société a déterminé la présence d'un événement déclencheur pour toutes les UGT. Par conséquent, la société a effectué un test de dépréciation. La valeur recouvrable a été estimée à la juste valeur diminuée des coûts de vente selon les flux de trésorerie avant impôt provenant des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz estimées par les tiers évaluateurs des réserves de la société et mises à jour en interne à des taux d'actualisation variant de 11 % à 12 %. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la société s'est fondée sur les transactions récentes réalisées sur le marché qui visent des actifs semblables à ceux compris dans les UGT. Il a été établi que la valeur comptable de certaines UGT dépassait la valeur recouvrable de celles-ci et un montant de 109,8 millions de dollars (néant au 31 mars 2014) a été comptabilisé à titre de dépréciation. La dépréciation est spécifiquement liée au nord-est de l'Alberta (22,5 millions de dollars), au centre de l'Alberta (18,2 millions de dollars) et au sud-est de la Saskatchewan (69,1 millions de dollars) et est directement attribuable au recul des prix des marchandises.

Au 30 septembre 2015, en raison du recul des prix à terme des marchandises, la société a déterminé la présence d'un événement déclencheur pour toutes les UGT. Par conséquent, la société a effectué un test de dépréciation. La valeur recouvrable a été estimée à la juste valeur diminuée des coûts de vente selon les flux de trésorerie avant impôt provenant des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz naturel estimées par les tiers évaluateurs des réserves de la société, et mises à jour à l'interne, à des taux d'actualisation variant de 11 % à 12 %. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la société s'est fondée sur les transactions récentes réalisées sur le marché qui visent des actifs semblables à ceux compris dans les UGT. Il a été établi que la valeur comptable de certaines UGT dépassait la valeur recouvrable de celles-ci et un montant de 42,5 millions de dollars a été comptabilisé à titre de dépréciation. La dépréciation est spécifiquement liée au nord-ouest de l'Alberta (27,6 millions de dollars), au nord-est de l'Alberta (1,9 million de dollars), au centre de l'Alberta (11,7 millions de dollars) et au sud-est de l'Alberta (1,3 million de dollars) et est directement attribuable au recul des prix des marchandises.

Dépréciation

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Dépréciation	42 486 \$	— \$	n.s.	152 322 \$	— \$	n.s.
\$/bep	34,15	—	n.s.	32,39	—	n.s.

Les tableaux suivants présentent les prix des marchandises et les cours de change attendus utilisés aux fins des tests de dépréciation des UGT de la société au 31 mars 2015 et au 30 septembre 2015. Les prix des marchandises prévus sont conformes à ceux utilisés par les évaluateurs externes des réserves de la société et ils constituent une estimation clé pour évaluer le montant recouvrable. Les évaluateurs des réserves s'appuient également sur des hypothèses financières sur les taux de redevances, les charges d'exploitation et les investissements liés à la mise en valeur future qui peuvent avoir une incidence importante sur le montant recouvrable qui est fixé selon les taux historiques et les activités futures prévues par la direction.

Prix des marchandises et cours de change attendus au 31 mars 2015

Exercice	Pétrole brut moyen et léger		Gaz naturel Prix du gaz naturel AECO (\$/MBtu)	LGN			Taux d'inflation (%/année)	Cours de change (\$ US/\$ CA)
	Prix du pétrole brut léger non sulfuré canadien, 40° API (\$/b)	Prix du Western Canadian Select 20.5° API (\$/b)		Edmonton Pentanes Plus (\$/b)	Edmonton Butane (\$/b)	Gaz propane Edmonton (\$/b)		
2015	59,63	50,09	2,68	66,62	46,66	15,72	—	0,80
2016	75,76	63,64	3,42	84,65	59,29	24,96	—	0,85
2017	81,18	68,19	4,01	90,69	60,50	32,10	—	0,85
2018	89,41	75,11	4,59	99,89	66,64	41,24	1,5	0,85
2019	90,75	76,23	5,18	101,39	67,64	41,86	1,5	0,85
2020	93,08	78,19	5,27	104,00	69,38	42,94	1,5	0,85
2021	94,48	79,36	5,36	105,56	70,42	43,58	1,5	0,85
2022	95,90	80,55	5,45	107,14	71,48	44,24	1,5	0,85
2023	97,34	81,76	5,54	108,75	72,55	44,90	1,5	0,85
2024	98,80	82,99	5,64	110,38	73,64	45,57	1,5	0,85
2025	100,28	84,23	5,73	112,03	74,74	46,26	1,5	0,85

Prix des marchandises et cours de change attendus au 30 septembre 2015

Exercice	Pétrole brut moyen et léger		Gaz naturel Prix du gaz naturel AECO (\$/MBtu)	LGN			Taux d'inflation (%/année)	Cours de change (\$ US/\$ CA)
	Prix du pétrole brut léger non sulfuré canadien, 40° API (\$/b)	Prix du Western Canadian Select 20,5° API (\$/b)		Edmonton Pentanes Plus (\$/b)	Edmonton Butane (\$/b)	Gaz propane Edmonton (\$/b)		
2015	55,68	40,09	2,92	59,62	35,28	11,01	—	0,76
2016	64,87	54,49	3,10	69,46	43,52	12,82	—	0,78
2017	75,76	63,64	3,32	81,12	56,47	19,97	—	0,85
2018	83,82	70,41	3,91	89,75	62,48	33,14	1,5	0,85
2019	89,41	75,11	4,49	95,73	66,64	41,24	1,5	0,85
2020	91,71	77,03	4,79	98,19	68,35	42,30	1,5	0,85
2021	93,08	78,19	4,87	99,66	69,38	42,94	1,5	0,85
2022	94,48	79,36	4,96	101,16	70,42	43,58	1,5	0,85
2023	95,90	80,55	5,04	102,68	71,48	44,24	1,5	0,85
2024	97,34	81,76	5,13	104,22	72,55	44,90	1,5	0,85
2025	98,80	82,99	5,22	105,78	73,64	45,57	1,5	0,85

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

Pour le troisième trimestre de 2015, la société a enregistré une perte nette de 34,8 millions de dollars, soit une perte de base de 0,16 \$ par action, contre un bénéfice net de 34,7 millions de dollars, soit un bénéfice de base de 0,16 \$ par action, pour la période correspondante de 2014. La variation du résultat net est principalement attribuable à la comptabilisation d'un montant de 42,5 millions de dollars au titre de la dépréciation au troisième trimestre de 2015 (néant en 2014) ainsi qu'à une baisse des produits en raison du recul des prix du pétrole brut par rapport à la période correspondante de 2014.

Pour les neuf premiers mois de 2015, la société a enregistré une perte nette de 149,3 millions de dollars, soit une perte de base de 0,68 \$ par action, contre un bénéfice net de 76,0 millions de dollars, soit un bénéfice de base de 0,39 \$ par action, pour la période correspondante de 2014. La variation du résultat net est principalement attribuable à la comptabilisation d'un montant de 152,3 millions de dollars au titre de la dépréciation pour les neuf premiers mois de 2015 (néant en 2014) de même qu'à une baisse des produits en raison du recul des prix du pétrole brut par rapport à la période correspondante de 2014.

Bénéfice net (perte nette)

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
Bénéfice net (perte nette)	(34 820)	34 655	n.s.	(149 294)	76 004	n.s.
Par action – de base (en \$)	(0,16)	0,16	n.s.	(0,68)	0,39	n.s.
Par action – dilué(e) (en \$)	(0,16)	0,16	n.s.	(0,68)	0,39	n.s.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, Surge a investi des sommes totales respectives de 17,7 millions de dollars et de 58,4 millions de dollars, compte non tenu des acquisitions et des sorties.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, Surge a investi 11,6 millions de dollars pour le forage de 5 puits bruts (5 puits nets).

En outre, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, la société a investi 17,2 millions de dollars à l'égard de projets pilotes d'injection d'eau nouveaux ou existants, d'installations et de pipelines et 8,6 millions de dollars pour des acquisitions de terrains, des levés sismiques et d'autres éléments inscrits à l'actif.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, Surge s'est départie de biens pétroliers et gaziers dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba pour un produit en trésorerie de 429,8 millions de dollars, ainsi que de certains biens non essentiels de l'Alberta et de la Saskatchewan pour un produit en trésorerie de 40,0 millions de dollars.

Sommaire des dépenses d'investissement

(en milliers de dollars)	T1 2015	T2 2015	T3 2015	Cumul 2015	Cumul 2014	Variation (en %)
Terrains	474	673	1 659	2 806	2 277	23 %
Levés sismiques	106	120	86	312	858	(64) %
Forage et complétions	15 176	5 868	11 588	32 632	70 515	(54) %
Installations, matériel et pipelines	7 742	6 331	3 111	17 184	30 512	(44) %
Autres	2 314	1 965	1 209	5 488	5 636	(3) %
Total des montants affectés à la prospection et à la mise en valeur	25 812	14 957	17 653	58 422	109 798	(47) %
Acquisitions – contrepartie en trésorerie	4 574	—	557	5 131	154 592	n.s.
Acquisitions – dette acquise	—	—	—	—	155 486	n.s.
Acquisitions – contrepartie fondée sur des actions	—	—	—	—	271 904	n.s.
Sorties de biens	(35 729)	(429 795)	(4 292)	(469 816)	(52 632)	n.s.
Total des acquisitions et des sorties de biens	(31 155)	(429 795)	(3 735)	(464 685)	529 350	n.s.
Total des dépenses d'investissement	(5 343)	(414 838)	13 918	(406 263)	639 148	n.s.

FACTEURS AYANT CAUSÉ DES VARIATIONS D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE

Les variations des produits et du bénéfice net de Surge d'un trimestre à l'autre sont principalement attribuables aux variations des volumes de production, aux variations des prix réalisés sur les marchandises et à leur incidence sur les redevances, ainsi qu'aux profits et pertes réalisés et latents sur les instruments dérivés. Les variations de la production survenues depuis le quatrième trimestre de 2013 jusqu'au trimestre à l'étude sont attribuables au succès du programme de forage de Surge, ainsi qu'aux acquisitions d'entreprises et d'actifs au cours de cette période conjuguées à la récente sortie de biens au deuxième trimestre de 2015. Il y a lieu de se reporter à la rubrique sur les résultats financiers et résultats d'exploitation et à d'autres rubriques du présent rapport de gestion pour obtenir des détails sur les variations enregistrées pendant les trimestres correspondants ainsi qu'aux rapports de gestion trimestriels et annuels que Surge a publiés antérieurement pour en savoir davantage sur les changements survenus dans les trimestres précédents.

Variation du capital social et des options

	T3 2015	T2 2015	T1 2015	T4 2014
Nombre pondéré d'actions ordinaires	221 259 098	220 287 256	220 059 794	219 834 286
Instruments dilutifs (méthode du rachat d'actions)	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	221 259 098	220 287 256	220 059 794	219 834 286

	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013
Nombre pondéré d'actions ordinaires	217 689 253	189 968 583	173 069 989	142 980 744
Instruments dilutifs (méthode du rachat d'actions)	1 718 354	1 383 899	828 174	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	219 407 607	191 352 482	173 898 163	142 980 744

Le 9 novembre 2015, Surge comptait 221 002 492 actions ordinaires, 1 400 560 bons de souscription, 2 000 000 de droits à l'appréciation d'actions, 3 350 366 attributions d'actions en fonction de la performance, 2 721 870 attributions d'actions soumises à des restrictions et 129 200 options sur actions en circulation.

Données financières trimestrielles

	T3 2015	T2 2015	T1 2015	T4 2014
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	45 779	80 868	70 353	106 262
Bénéfice net (perte nette)	(34 820)	(9 769)	(104 705)	(109 179)
Bénéfice net (perte nette) par action (en \$)				
De base	(0,16)	(0,04)	(0,48)	(0,50)
Dilué(e)	(0,16)	(0,04)	(0,48)	(0,50)
Fonds provenant des activités d'exploitation	17 009	35 490	51 072	54 670
Fonds provenant des activités d'exploitation par action (en \$)				
De base	0,08	0,16	0,23	0,25
Dilués	0,08	0,16	0,23	0,25
Ventes quotidiennes moyennes				
Pétrole et LGN (b/j)	11 234	14 865	17 171	17 223
Gaz naturel (kpi ³ /j)	13 731	16 724	20 484	19 349
Barils d'équivalent pétrole (bep/j) (6:1)	13 523	17 652	20 585	20 448
Prix de vente moyen				
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,03	2,22	2,94	3,84
Pétrole et LGN (\$/b)	41,81	57,29	42,02	62,75
Barils d'équivalent pétrole (\$/bep)	36,80	50,34	37,97	56,49

Données financières trimestrielles

	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	143 709	128 148	107 567	73 517
Bénéfice net (perte nette)	34 655	37 927	3 422	(2 848)
Bénéfice net (perte nette) par action (en \$)				
De base	0,16	0,20	0,02	(0,02)
Dilué(e)	0,16	0,20	0,02	(0,02)
Fonds provenant des activités d'exploitation	71 298	65 525	53 770	37 268
Fonds provenant des activités d'exploitation par action (en \$)				
De base	0,33	0,34	0,31	0,26
Dilués	0,32	0,34	0,31	0,26
Ventes quotidiennes moyennes				
Pétrole et LGN (b/j)	17 180	14 246	12 694	10 354
Gaz naturel (kpi ³ /j)	18 879	12 893	13 980	9 958
Barils d'équivalent pétrole (bep/j) (6:1)	20 327	16 395	15 024	12 014
Prix de vente moyen				
Gaz naturel (\$/kpi ³)	4,70	5,06	6,19	4,12
Pétrole et LGN (\$/b)	85,76	94,25	87,32	73,17
Barils d'équivalent pétrole (\$/bep)	76,85	85,89	79,55	66,52

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le 30 septembre 2015, Surge avait prélevé un montant de 131,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit et affichait une dette nette totale de 143,2 millions de dollars, soit une augmentation de la dette nette totale de 72 % par rapport à celle de la date correspondante de 2014. La dette a considérablement diminué vers la fin du deuxième trimestre de 2015 par suite de la clôture favorable de la vente d'actifs dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba pour un produit de 430 millions de dollars. Le produit de cette vente a servi à réduire la dette bancaire. Au 30 septembre 2015, Surge avait une capacité d'emprunt d'environ 294 millions de dollars sur une facilité de crédit de 425 millions de dollars, ce qui lui donne une souplesse financière jusqu'à la fin de 2016.

Surge gère la structure de son capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique dans le but d'atteindre ses objectifs. En raison de la volatilité extrême, de fortes pressions baissières et de l'incertitude sur les prix mondiaux du pétrole au cours du quatrième trimestre de 2014 et après le 31 décembre 2014, la société a réduit ses dépenses de forage et d'investissement vers la fin du quatrième trimestre de 2014 et a adopté un programme de dépenses d'investissement prudent pour 2015 afin de protéger la situation financière de la société. En outre, Surge s'est départie de biens pétroliers et gaziers dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba pour un produit de 429,8 millions de dollars afin d'investir dans la mise en valeur continue de ses biens essentiels. Surge prévoit financer ses besoins futurs en capital au moyen d'une combinaison de flux de trésorerie internes, du produit de dessaisissements et de fonds obtenus par la voie de financements par emprunt et par capitaux propres. En outre, la souplesse du programme d'investissement de Surge et sa ligne de crédit bancaire inutilisée contribuent à sa capacité de financer ses besoins futurs en capital. Toutefois, rien ne garantit que la société puisse obtenir à des conditions qui lui soient acceptables un financement suffisant par emprunt ou par capitaux propres pour répondre à ses besoins en capital.

De plus, Surge a réduit le dividende de la société, qui est passé de 0,05 \$ par action par mois à 0,025 \$ par action par mois à partir du dividende déclaré en janvier 2015. Cette mesure additionnelle vise à protéger la situation financière de la société. La direction de Surge et le conseil d'administration continueront d'évaluer les conditions du marché régulièrement jusqu'à ce qu'une reprise durable des prix mondiaux du pétrole brut se fasse sentir.

La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, déduction faite toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations courantes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Dette nette

(en milliers de dollars)

Dette bancaire	(130 967)
Débiteurs	34 955
Charges payées d'avance et acomptes	6 245
Créditeurs et charges à payer	(47 911)
Dividendes à payer	(5 522)
Total	(143 200)

Au 30 septembre 2015, la société disposait d'une facilité de crédit à terme, renouvelable et prorogable, de 425 millions de dollars consentie par un consortium de banques canadiennes; cette facilité porte intérêt aux taux offerts par ces banques. La facilité peut être renouvelée jusqu'au 29 mai 2016. À partir de cette date, la société peut, à son gré, se prévaloir de la facilité de crédit, sur une base non renouvelable, pour une période de un an de plus; à la fin de la période en question, la facilité deviendrait exigible. Il est aussi envisagé que la facilité soit prorogée pour une autre période de 364 jours si la société en fait la demande et sous réserve de l'approbation du consortium bancaire. Comme les limites d'emprunt sur la facilité sont fondées sur l'interprétation que fait le consortium des réserves de la société et des prix futurs des marchandises, rien ne peut garantir que le montant de la facilité disponible ne diminuera pas au moment de la prochaine révision prévue au calendrier. Les taux d'intérêt varient selon le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie. La facilité portait intérêt à un taux effectif correspondant au taux préférentiel majoré de 1,50 % au 30 septembre 2015 (au taux préférentiel majoré de 1,50 % au 31 décembre 2014).

La facilité de crédit de Surge est garantie par une cession générale des créances clients, par des débiteures d'un montant de 1,5 milliard de dollars assorties d'une charge flottante grevant l'ensemble des actifs de la société, de même que par une clause de sûreté négative et un engagement à fournir des charges fixes sur les principaux biens pétroliers et gaziers productifs à la demande de la banque.

Après le 30 septembre 2015, la société a validé qu'elle disposait d'une facilité de crédit à terme, renouvelable et prorogable, de 400 millions de dollars consentie par un consortium de banques canadiennes.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET TRANSACTIONS HORS BILAN

Surge n'a conclu aucune transaction hors bilan ni aucune transaction avec une partie liée au cours de la période close le 30 septembre 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses stratégies de gestion de la volatilité des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des cours de change, la société conclut divers contrats sur instruments financiers dérivés et contrats avec livraison physique. La juste valeur des contrats à terme de gré à gré ou des contrats de swap est établie en actualisant, à la date de l'état de la situation financière, l'écart entre les prix contractuels et les courbes des cours à terme publiées, à partir des volumes de pétrole et de gaz naturel résiduels faisant l'objet de contrats et d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux publiés par l'État). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est fondée sur des modèles d'évaluation des options s'appuyant sur des informations publiées en matière de volatilité, de prix et de taux d'intérêt. Les contrats sur instruments dérivés de Surge sont classés dans le niveau 2.

Au cours des neuf premiers mois de 2015, la société a modifié ses positions couvertes en raison de la forte variation de la courbe des prix du pétrole brut à terme au cours des derniers mois. La société a monétisé ses positions de swap à prix fixe pour un produit de 36,1 millions de dollars et a couvert au moyen d'un tunnel à prime zéro environ 45 % de sa production nette de pétrole brut pour 2015.

Le tableau qui suit présente un sommaire des contrats sur instruments financiers dérivés et des contrats dérivés avec livraison physique de la société en vigueur au 30 septembre 2015, selon la période et le produit. Plus de précisions concernant les couvertures individuelles sont fournies dans les états financiers.

Contrats sur marchandises

Couvertures des écarts de prix du pétrole WCS			Couvertures du pétrole WTI en \$ US				Couvertures du pétrole WTI en \$ CA				Couvertures du gaz AECO		
Période	Volume couvert (b/j)	Prix moyen (prix que Surge reçoit) (\$ US/b)	Période	Volume couvert (b/j)	Prix plancher moyen (\$ US/b)	Prix plafond moyen (\$ US/b)	Période	Volume couvert (b/j)	Prix plancher moyen (\$ CA/b)	Prix plafond moyen (\$ CA/b)	Période	Volume couvert (kpi ³ /j)	Prix de swap moyen (prix que Surge reçoit) (\$ CA/kpi ³)
T4 2015	500	22,60 \$	T4 2015	2 500	50 \$	65,40 \$	T4 2015	3 000	61,67 \$	83 \$	T4 2015	7 586	4,14 \$
T1 2016	1 000	21,75 \$											
T2 2016	1 000	21,75 \$											
T3 2016	1 000	21,75 \$											
T4 2016	1 000	21,75 \$											

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le président et chef de la direction et le chef des finances sont responsables de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le président et chef de la direction et le chef des finances ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que : i) l'information importante concernant la société est communiquée au président et chef de la direction et au chef des finances par d'autres membres du personnel de la société, particulièrement pendant la période de présentation des documents annuels; ii) l'information devant être communiquée par la société dans ses documents annuels ou intermédiaires ou dans d'autres rapports déposés ou soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus par la direction sont fondés sur le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO ») en 2013. La direction et le conseil d'administration travaillent de concert pour réduire les risques d'inexactitude importante à l'égard de l'information financière. Cependant, tout système de contrôle, aussi bien conçu ou mis en œuvre soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, on ne doit pas s'attendre à ce que les procédures de contrôle de communication de l'information et de contrôle interne éliminent tous les cas de fraude ou d'erreur.

Il n'y a pas eu de modifications des CIIF de la société au cours de la période close le 30 septembre 2015 qui ont eu une incidence importante, ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante, sur les CIIF de la société.

Contrôles de communication de l'information

Les contrôles de communication de l'information sont conçus de façon à assurer que les renseignements que la société doit présenter sont accumulés puis communiqués à sa direction, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Le président et chef de la direction et le chef des finances de Surge ont évalué l'efficacité ainsi que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société. Selon cette évaluation, les dirigeants ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de Surge étaient efficaces au 30 septembre 2015.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Sous la surveillance du président et chef de la direction et du chef des finances, Surge a effectué une évaluation de l'efficacité des CIIF de la société au 30 septembre 2015 selon le cadre établi par le COSO. D'après cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'en date du 30 septembre 2015, les CIIF de Surge étaient efficaces.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations. Compte tenu du moment où les activités sont exercées et de celui où l'information financière connexe est présentée, la direction doit estimer et comptabiliser les résultats d'exploitation et les dépenses d'investissement. Les révisions de ces jugements et estimations pourraient avoir une incidence significative sur les résultats financiers et la situation financière de la société.

Réserves

Le processus d'estimation des réserves joue un rôle essentiel dans le cadre de l'établissement de plusieurs estimations comptables. Il exige que des jugements importants soient portés en fonction des données géologiques, géophysiques, techniques et économiques disponibles. Ces estimations peuvent changer de façon importante à mesure que des données relatives aux activités de production et de mise en valeur en cours deviennent disponibles, et à mesure qu'évolue la conjoncture économique touchant les prix du pétrole et du gaz, les charges d'exploitation et la charge de redevances. Les estimations des réserves ont une incidence sur le bénéfice net par l'entremise de l'épuisement, de la détermination des passifs liés au démantèlement et de la réalisation de tests de dépréciation.

Les révisions ou modifications des estimations des réserves peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur le bénéfice net.

Prix des marchandises prévus

Les estimations de la direction à l'égard des prix futurs du pétrole brut et du gaz naturel sont essentielles, car ces prix sont utilisés pour déterminer la valeur comptable des immobilisations corporelles, évaluer la dépréciation et déterminer la variation de la juste valeur des contrats financiers. Les estimations de la direction sont fondées sur les prix prévus par les ingénieurs spécialistes des réserves de la société et sur les prix actuels du marché à terme.

Regroupements d'entreprises

La direction pose plusieurs hypothèses en vue de déterminer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les principaux jugements et hypothèses sont liés à l'estimation de la juste valeur des biens pétroliers et gaziers. Pour déterminer la juste valeur de ces biens, la direction estime a) les réserves de pétrole et de gaz selon les dispositions du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et b) les prix futurs du pétrole et du gaz.

Passif lié au démantèlement

La direction calcule le passif lié au démantèlement en fonction des coûts estimés relatifs à l'abandon et à la remise en état de sa participation nette dans tous les puits et installations, et en fonction du calendrier estimé visant les coûts qui seront engagés au cours de périodes futures. L'estimation de la juste valeur est inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles, en tant que partie du coût de l'actif connexe, et elle est amortie sur sa durée d'utilité. Il existe des incertitudes relatives aux passifs liés au démantèlement et leur incidence sur les états financiers pourrait être importante, car les coûts et le calendrier d'engagement associés à ces obligations pourraient différer des estimations de la société. Parmi les facteurs pouvant faire en sorte que ces estimations diffèrent des résultats réels, on retrouve les modifications apportées aux lois et aux règlements, les révisions des estimations des réserves, les variations des coûts et les changements technologiques.

Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à des risques de marché liés aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La juste valeur des contrats dérivés fluctue selon l'estimation sous-jacente des prix futurs des marchandises, des cours de change, des taux d'intérêt et du risque de crédit de la contrepartie.

Rémunération fondée sur des actions

La direction pose différentes hypothèses dans l'établissement de la valeur de la rémunération fondée sur des actions, notamment en estimant le taux de renonciation, la volatilité attendue du titre sous-jacent, les taux d'intérêt et la durée de vie attendue.

Impôt sur le résultat différé

La direction pose différentes hypothèses dans l'établissement de la valeur de la charge d'impôt différé, y compris (mais sans s'y limiter) le taux d'impôt futur, l'accessibilité aux comptes fiscaux et les flux de trésorerie futurs.

FACTEURS DE RISQUE

D'autres facteurs de risque sont présentés à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la société, qui peut être obtenue sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Plusieurs risques sont décrits ci-après, de même que dans la notice annuelle. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles. Bon nombre de facteurs, connus et inconnus, pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement des résultats attendus.

Les activités pétrolières et gazières comportent de nombreux risques qu'il n'est pas toujours possible d'éviter, malgré toute l'expérience et la connaissance qu'on possède et la prévoyance dont on fait preuve. La réussite commerciale à long terme de Surge dépend de sa capacité à découvrir, à acquérir, à mettre en valeur, à produire et à commercialiser des ressources pétrolières et gazières. Sans l'ajout constant de nouvelles réserves, les réserves dont dispose Surge et la production qui en découle se tariront à mesure qu'elles seront exploitées. L'augmentation future des réserves de Surge dépendra non seulement de sa capacité à explorer et à mettre en valeur les emplacements qu'elle possède, mais aussi de sa capacité à choisir et à acquérir des terrains et des zones d'intérêt convenables. Toutefois, rien ne garantit que la société découvrira ou acquerra de nouvelles réserves exploitables de pétrole et de gaz naturel.

Les principaux risques encourus par Surge tiennent notamment à sa capacité de découvrir et de mettre en valeur efficacement des réserves exploitables d'hydrocarbures, mais aussi à financer son programme d'investissement. La société a des besoins de capitaux aussi bien à court terme qu'à long terme. Ainsi, un fonds de roulement sera nécessaire à court terme pour financer les débiteurs, les acomptes liés aux activités de forage et les autres actifs à court terme similaires, tandis que des sommes considérables seront nécessaires à long terme pour financer l'acquisition et la mise en valeur de biens pétroliers et gaziers. Surge prévoit financer ses besoins de capitaux futurs au moyen d'une combinaison de sources internes (les fonds provenant des activités d'exploitation) et de fonds obtenus par la voie de financements par emprunt et par capitaux propres. Toutefois, rien ne garantit que la société puisse obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres suffisant pour répondre à ses besoins de capital à des conditions qui lui soient acceptables. Si une seule composante de son plan d'affaires venait à manquer, c'est l'exécution du plan tout entier qui pourrait être compromis.

Toutes les étapes de l'exploitation pétrolière et gazière comportent des risques et des dangers environnementaux et sont soumises à la réglementation environnementale au titre de diverses lois et de bon nombre de règlements fédéraux, provinciaux et locaux. La législation en matière d'environnement prévoit entre autres des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux fuites ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel. En vertu de ces dispositions, les puits et les installations doivent être exploités, entretenus, abandonnés et remis en état conformément aux exigences des autorités réglementaires compétentes. La nécessité de se conformer aux lois en vigueur pourrait entraîner d'importantes dépenses, et tout manquement à la loi pourrait se solder par l'imposition d'amendes et de sanctions, dont certaines pourraient être considérables. L'évolution actuelle de la législation environnementale donne à penser que les normes et l'application des lois se resserreront, que les amendes et les obligations s'alourdiront, et que les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation augmenteront. Les rejets de pétrole, de gaz naturel ou d'autres polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourraient donner lieu à des obligations envers les gouvernements et des tiers, de sorte que les entités en exploitation de Surge pourraient avoir à engager les frais nécessaires pour y remédier. Bien que Surge estime respecter la réglementation environnementale actuellement en vigueur, rien ne garantit que l'application des lois environnementales n'entraînera pas une réduction de la production, une augmentation considérable des coûts de production, de mise en valeur ou de prospection, ou toute autre conséquence susceptible d'avoir une incidence défavorable sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation, ou encore sur ses perspectives.

En raison de sa participation à la prospection et à la mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel, Surge pourrait être exposée à des responsabilités relatives à la pollution, aux risques d'éruption, aux dommages matériels, aux lésions corporelles ou à tout autre danger. Bien que la société ait l'intention de souscrire une assurance conformément aux normes du secteur afin de se prémunir contre ces risques avant d'entreprendre un forage, ce type d'assurance comporte des clauses limitatives de responsabilité et pourrait ne pas suffire à couvrir entièrement de telles responsabilités. De plus, il se pourrait que de tels risques ne soient pas assurables en toute circonstance ou que, dans certaines situations, Surge décide de ne pas les assurer en raison des primes élevées qui s'y rattachent ou pour tout autre motif. Le règlement d'obligations découlant de ces risques non assurés aurait pour conséquence de réduire les fonds dont dispose Surge. Si un événement majeur contre lequel la Société n'est pas entièrement assurée venait à se produire ou que l'assureur se révélait insolvable dans pareil cas, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de Surge pourraient s'en ressentir et le bénéfice qu'elle prévoyait affecter au financement de ses activités pourrait s'en trouver réduit.

La performance et la situation financières de la société dépendent grandement des prix du pétrole et du gaz naturel en vigueur, lesquels sont instables et soumis à des fluctuations. La fluctuation des prix du pétrole et du gaz naturel pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de la société et sur sa situation financière, ainsi que sur la valeur et le montant de ses réserves. Les prix du pétrole brut varient au gré de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale et selon la performance et l'incertitude du marché, et dépendent d'une multitude d'autres facteurs qui sont indépendants de la volonté de la société, notamment de l'économie mondiale et de la capacité de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole d'ajuster l'offre en fonction de la demande mondiale, des réglementations gouvernementales, de la stabilité politique et de la disponibilité des combustibles de remplacement. Les prix du gaz naturel sont principalement influencés par des facteurs propres à l'Amérique du Nord, y compris l'offre et la demande nord-américaine, la performance économique, les conditions météorologiques ainsi que la disponibilité et le prix des combustibles de remplacement.

Le recul des prix du pétrole et du gaz naturel entraîne généralement une baisse des produits nets que la société tire de la production et peut modifier les paramètres économiques liés à la production de certains puits, ce qui pourrait donner lieu à une réduction des réserves de la société. En outre, tout autre recul important des prix du pétrole brut ou du gaz naturel pourrait entraîner le retard ou l'annulation de programmes de forage, de mise en valeur ou de construction, actuels ou futurs, ou occasionner une réduction de la production. Tous les facteurs susmentionnés pourraient donner lieu à une baisse importante des produits tirés de la production, des flux de trésorerie et de la rentabilité de la société causant ainsi un ralentissement des acquisitions et des activités de mise en valeur liées au pétrole et au gaz. De plus, les prêts que les banques consentent à la société seront en partie déterminés par la capacité d'emprunt de celle-ci. Un fléchissement important et soutenu des prix par rapport aux prix moyens historiques pourrait diminuer la capacité d'emprunt de la société, réduisant ainsi le crédit bancaire dont elle dispose et l'obligeant à rembourser une partie de sa dette bancaire.

La société recourt à des contrats sur instruments dérivés pour gérer le risque de marché. Toutes les opérations liées à ces contrats sont conclues conformément à la politique de gestion des risques approuvée par le conseil d'administration.

Le 25 octobre 2007, le gouvernement albertain a annoncé l'adoption du nouveau régime de redevances de l'Alberta, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Puis, le 3 mars 2009, il a annoncé la mise en place d'un crédit de redevances relatif au forage, de même que la mise en œuvre d'un nouveau programme incitatif, en vigueur pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le 29 novembre 2008, en réaction à la crise économique mondiale et au ralentissement des activités de forage pétrolier et gazier en Alberta, le gouvernement de la province a annoncé que les sociétés qui foreraient de nouveaux puits après le 19 novembre 2008 pourraient faire le choix, une fois seulement, d'appliquer les taux transitoires ou les taux prévus par le nouveau régime de redevances. Les sociétés qui auront adopté les taux transitoires pour les puits forés entre 2009 et 2013 devront adhérer au nouveau régime de redevances le 1^{er} janvier 2014 à l'égard de tous leurs puits. Les puits forés avant le 19 novembre 2008 sont assujettis au nouveau régime de redevances depuis le 1^{er} janvier 2009.

PRÉSENTATION PAR BEP

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les réserves et les volumes de pétrole, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel sont convertis en une unité de mesure commune, à savoir le baril d'équivalent pétrole (« bep »), selon un ratio de un baril de pétrole pour 6 000 pieds cubes de gaz naturel. Ce ratio de conversion est fondé sur une méthode de conversion en valeur d'énergie équivalente principalement applicable à la pointe du brûleur et ne représente pas forcément une équivalence de valeur à la tête du puits. Il est à noter que les bep peuvent être trompeurs, surtout s'ils sont considérés isolément.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. L'utilisation du futur ou du conditionnel, des termes « prévoir », « continuer », « évaluer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter » et « croire », ainsi que d'expressions similaires signale des énoncés prospectifs. Ces énoncés supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus pouvant faire en sorte que les résultats ou événements réels soient sensiblement différents de ceux sous-entendus dans ces énoncés prospectifs.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui visent les éléments prévus suivants : i) la direction prévoit repérer et rechercher activement des possibilités d'acquisitions stratégiques; ii) la charge de désactualisation attendue et la capacité de Surge à réduire ces obligations futures; iii) le budget des dépenses d'investissement proposé de Surge; iv) les prix des marchandises, les taux d'inflation et les cours de change prévus; v) la disponibilité de la ligne de crédit bancaire de Surge pour financer ses besoins en capital futurs; vi) la souplesse financière de Surge; vii) les sources prévues de financement des dépenses d'investissement futures; viii) les taux attendus de renonciation aux attributions d'actions soumises à des restrictions et aux attributions d'actions en fonction de la performance consenties aux termes du régime incitatif fondé sur des actions de la société; ix) les attentes à l'égard du multiplicateur pour les attributions d'actions en fonction de la performance consenties aux termes du régime incitatif fondé sur des actions de la société; x) les attentes relatives aux passifs sous-jacents liés démantèlement; xi) les attentes relatives à la législation en matière d'environnement; xii) les attentes quant aux taux de redevances des sociétés applicables à la société; xiii) les attentes relatives aux frais de transport; et xiv) les attentes relatives à la capacité de la société à exercer ses activités d'exploitation et à se démarquer malgré le prix des marchandises actuel.

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines attentes et hypothèses clés de la société, notamment en ce qui concerne le rendement des puits existants, le taux de réussite des forages de nouveaux puits, les dépenses, flux de trésorerie et dépenses d'investissement prévus, la conformité à la réglementation et aux régimes de redevances, les prix des marchandises en vigueur et la conjoncture économique, les activités de mise en valeur et les travaux de complétion ainsi que les coûts connexes s'y rapportant, le rendement des nouveaux puits, la réussite de la mise en place des projets d'injection d'eau, la disponibilité et la performance des installations et des pipelines, les caractéristiques géologiques des biens de Surge, la réussite de la mise en place des techniques de levées sismiques, de travaux de complétion et de forage, la détermination des passifs liés au démantèlement, les conditions météorologiques, les cours de change, les exigences de permis, l'incidence des installations dont la construction est achevée sur les charges d'exploitation et la disponibilité, les coûts de services, de main-d'œuvre et de capital et la solvabilité des partenaires du secteur.

Bien que Surge estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables, le lecteur ne doit pas accorder une trop grande importance à ces énoncés, car Surge ne peut garantir qu'ils se révéleront exacts. Comme les énoncés prospectifs se rapportent à des événements et à des circonstances futurs, ils comportent, en raison de leur nature, des risques et des incertitudes. Ainsi, les résultats réels pourraient se révéler considérablement différents des résultats attendus en raison de bon nombre de facteurs et de risques. Ces facteurs et ces risques comprennent, sans en exclure d'autres, les risques liés à l'industrie pétrolière et gazière en général (notamment les risques d'exploitation liés à la mise en valeur, à la prospection et à la production, les changements dans les plans et les retards dans l'exécution des projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement, l'incertitude relative aux estimations des réserves, l'incertitude inhérente aux estimations et aux projections relatives à la production et aux coûts et aux charges, ainsi que les risques liés aux questions de santé, de sécurité et d'environnement), les fluctuations des prix des marchandises et des cours de change ainsi que les contraintes liées à la disponibilité des services, aux conditions climatiques défavorables et aux conditions de dégel de même qu'à l'incertitude découlant des éventuels retards ou changements de plans à l'égard des projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement, ou de l'incapacité à obtenir le soutien en continu des prêteurs à l'égard de la ligne de crédit bancaire de Surge. Certains de ces risques sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle de Surge datée du 19 mars 2015, qui a été déposée dans SEDAR et qui peut être obtenue à l'adresse www.sedar.com.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date des présentes et Surge ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de ces énoncés ou à les réviser, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour quelque autre raison, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.